# **Formulaire de commande d’images BALaT et conditions d’utilisation**

Vous pouvez télécharger la plupart des photos directement à partir de BALaT. Si la photo recherchée n'est pas disponible ou si la résolution est insuffisante, vous pouvez passer commande à l'aide de ce formulaire. Envoyez le formulaire clairement complété à **images@kikirpa.be** ou remettez-le au personnel de la salle de lecture. Dès réception de votre commande, nous vous enverrons un devis.

**Votre commande**

Remplissez le(s) numéro(s) de photo(s) souhaité(s) (exemple : M136362. Un seul numéro par ligne du tableau de commande). Ce numéro se trouve sous chaque photo dans la base de données de l’IRPA BALaT- Belgian Art Links and Tools.

Donnez également une brève description de chaque photo afin d'éviter tout malentendu.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nr. | Numéro de photo | Description : Lieu de conservation, auteur, titre, type d’objet |
| *Exemple* | *M136362* | *Gand, église Saint-Nicolas, Coffre* |
| 1 |  |  |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
| 4 |  |  |
| 5 |  |  |
| 6 |  |  |
| 7 |  |  |
| 8 |  |  |
| 9 |  |  |
| 10 |  |  |

*Méthode de livraison*

Les photos sont envoyées au plus tard deux semaines après réception du paiement. Chaque commande doit être payée à l'avance. Vous recevrez un e-mail avec un lien pour le téléchargement.

# *Utilisation des photos numériques/numérisées*

La reproduction des photos issues des archives photographiques de l’IRPA est gratuite mais soumise aux conditions suivantes:

* Pour chaque photo, mentionnez la formule "CC BY 4.0 KIK-IRPA, Bruxelles, numéro de photo".
* En cas d’affichage d'une photo sur un site web, cette mention doit être cliquable et renvoyer à www.kikirpa.be
* Dans les 30 jours suivant la publication, envoyez à l’IRPA gratuitement une épreuve (papier ou pdf) dans chaque langue de la publication (sauf pour un panneau d'exposition ou un site web).

L’autorisation de reproduction en question concerne exclusivement la reproduction des documents photographiques eux-mêmes. Dans le cas d’une photo d’oeuvre d’art moderne, une autorisation doit être demandée, de votre propre initiative, auprès des titulaires des droits d’auteurs de l’œuvre reproduite. L'obligation de demander l'autorisation de reproduction s'étend jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur

Références de la publication

Auteur(s):

Titre article/chapitre :

Titre Revue/Livre/Siteweb :

Date de parution :

Editeur :

**Facturation**

*Vous êtes / Votre institution est*

O Auteur de l’œuvre d’art

O Propriétaire de l’œuvre d’art

O Un organisme public belge

O Etudiant (fournir une photo de la carte d’étudiant comme preuve)

O Autres

Les auteurs, propriétaires (aussi bien publics que privés) et tous les organismes publics belges reçoivent une réduction de 25% sur leur commande. Les étudiants reçoivent une réduction de 50%.

## *Adresse de facturation*

Nom :

Institution :

TVA :

Adresse :

Numéro de téléphone :

E-mail :

*Tarifs*

La numérisation/livraison d’image(s) est un service payant. Pour plus d’informations : <https://www.kikirpa.be/fr/tarifs>

Toute commande spéciale ou urgente fera l’objet d’une offre de prix particulière.